



ARBRES
REMARQUABLES

BILAN | RECHERCHES | ÉTUDES | SAUVEGARDE

LE MOT DU PRÉSIDENT

La France dispose d'un patrimoine arboré exceptionnel. Certains arbres créent parfois un véritable choc émotionnel lorsqu'on les découvre. Impressionnants par leur âge ou dimension, passionnants par l'histoire, les vies ou les légendes dont ils sont porteurs, surprenants par leur forme ou leur emplacement, ce sont des ARBRES REMARQUABLES.

Depuis 1994, l'association A.R.B.R.E.S. réunit les amateurs, les professionnels et les scientifiques, passionnément amoureux des arbres en général et des arbres remarquables en particulier. Elle s'est donnée pour objectif essentiel de les **PROTEGER**, les **SAUVEGARDER**, **FAVORISER LES RECHERCHES** les concernant, **FAIRE PRENDRE CONSCIENCE** de la valeur patrimoniale de ces monuments végétaux. Qu'ils soient forestiers ou campagnards, ruraux ou urbains, isolés ou reliés à leurs semblables.

Depuis 2000, le label Arbre remarquable de France est attribué par l'association A.R.B.R.E.S. à des collectivités ou des particuliers qui œuvrent pour la sauvegarde d'un arbre exceptionnel. Les arbres labellisés sont répertoriés sur une carte interactive publiée sur le site internet www.arbres.org.

À l'heure où la protection de l'environnement est devenue une question centrale dans notre société, A.R.B.R.E.S. y tient une place essentielle. En aidant notre association à but non lucratif, vous participez à la sauvegarde et à la reconnaissance de tous les arbres remarquables de France.

En vous remerciant par avance pour votre sensibilité à **NOTRE PATRIMOINE ARBORÉ**.

Georges FETERMAN
Président de l'association

Comité d'honneur :

M. **Yves-Marie ALLAIN** : Ingénieur horticole - Paysagiste - Ecrivain / M. **Alain BARATON** : Jardinier en chef du Domaine National des jardins du château de Versailles - Ecrivain - Chroniqueur à France-inter / M. **Claude BUREAUX** : Jardinier en chef du Jardin des Plantes pendant 23 ans / Mme **Andrée CORVOL** : Directrice du groupe d'Histoire des Forêts Françaises - Professeur - Ecrivain / M. **Claude EDELIN** : Chargé de Recherches au CNRS - Université de Montpellier / M. **Jean-Louis ETIENNE** : Explorateur / Mme **Hélène FUSTIER** : Propriétaire du Domaine de Courson (Essonne) / M. **Patrice GAGÉ** : Jardinier en chef du domaine départemental de Méréville (Essonne) / Mme **Anne-Marie GRANET** : Anciennement Responsable de la Mission Forêt et Société au département à l'O.N.F. / M. **Pierre GRILLET** : Ingénieur horticole, audit conseil en gestion des paysages / M. **Francis HALLÉ** : Professeur Honoraire de l'université de Montpellier. Chercheur, inventeur du "Radeau des Cimes" - Ecrivain / M. **Gilles LEGARDINIER** : Ecrivain / M. **Thierry LERCHE** : Jardinier en chef des jardins du Château de Fontainebleau / M. **Dominique MANSION** : Artiste auteur, illustrateur naturaliste, sculpteur / Mme **Muriel NÈGRE** : Présidente de la Bambouseraie de Prafrance à Gènerargues (Gard) / M. **Erik ORSENNA** : Ecrivain, membre de l'Académie française / Mme **Anabelle de la PANOUSE** : Propriétaire du parc animalier de Thoiry / Mme **Béatrice RIZZO** : Ingénieur agronome, expert en santé des arbres / M. **Didier VAN CAUWELAERT** : Ecrivain

NOS ACTIONS

o Les labels

En l'an 2000, l'association a créé un label, Arbre remarquable de France, puis un deuxième, Ensemble arboré remarquable. Ces deux labels permettent d'**identifier**, de **recenser**, de **protéger**, de **sauvegarder** et de **faire connaître** les arbres remarquables sur tout le territoire français. Grâce à son réseau de correspondants répartis dans chaque département, l'association examine les critères physiques, biologiques, esthétiques et culturels des candidats. 20 ans plus tard, ces labels sont reconnus par l'ensemble des acteurs et ce sont plus de **700 arbres qui sont labellisés dans toute la France**. En 2021, **le secrétariat d'État à la Biodiversité leur a accordé son soutien officiel**.

o La déclaration des droits de l'arbre et l'évolution de la législation

L'association co-anime avec le CAUE 77 un groupe de travail visant à proposer des modifications dans la législation afin de toujours mieux protéger les arbres.

C'est en 2019 qu'A.R.B.R.E.S. a proclamé la déclaration des droits de l'arbre lors d'un colloque à l'assemblée nationale. Depuis, **de nombreuses municipalités y adhèrent chaque année**, parmi lesquelles par exemple la ville de Paris. Retrouvez le texte en flashant ce QRcode :



Cette démarche est soutenue par de nombreuses personnalités, membres de notre comité d'honneur, mais également **Thomas Brail** - Grimpeur arboriste, **Gilles Clément** - Jardinier, **Noëlle Dorion** - Académie d'Agriculture de France, **Ernst Zurcher** - Chercheur, ou encore **Laurent Baffie**, **Juliette Binoche**, **Allain Bougrain-Dubourg**, **Jean Chalon**, **Denis Cheissoux**, **Bruno Solo**, **Philippe Torretton**.

o Expositions, films et actions de soutien

- Organisation d'**expositions itinérantes** dans toute la France (en particulier à Paris à l'Orangerie du Sénat ou sur les grilles de l'hôtel de ville) ;
- Participation à la réalisation de films **documentaires** pour sensibiliser le grand public sur le rôle majeur des arbres et sur leur protection ;
- Organisation d'un **Congrès** tous les trois ans réunissant les acteurs des arbres autour de conférences et de débats : passionnés, professionnels, élus, propriétaires etc. ;
- Contribution aux **concours de l'arbre de l'année aux niveaux national et européen**.

ILS NOUS SOUTIENNENT



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ
DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PATRI MOINE
Environnement**



**FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
PAYS DE FRANCE**

Fondation Lemarchand
*pour l'Équilibre entre les Hommes et la Terre
Sous l'égide de la Fondation de France



**FONDATION
NATURE &
DÉCOUVERTES**



HUMUS
FONDATION POUR
LA BIODIVERSITÉ
SOUTIENNEUR DE LA FONDATION DE FRANCE

COMMENT NOUS AIDER ?

Vous pouvez :

- Faire un don à l'association A.R.B.R.E.S. par chèque à l'ordre de l'association, à adresser à :

Association A.R.B.R.E.S.

Maison de la Vie Associative et Citoyenne

Casier 17

181, avenue Daumesnil - 75012 Paris,

- Faire un virement sur le compte suivant :

IBAN : FR76 1027 8061 0500 0205 2330 132

BIC : CMCIFR2A

- Si vous souhaitez soutenir en particulier le projet de labellisation des arbres remarquables, et bénéficier d'un reçu fiscal, vous pouvez faire votre don sur la plateforme Hello Asso :

<https://www.helloasso.com/associations/patrimoine-environnement/collectes/labels-a-r-b-r-e-s>



Ou, envoyer un chèque à l'ordre de Patrimoine-Environnement, au :

6-8 passage des deux sœurs, 75009 PARIS

en précisant le nom de l'opération (« Labels A.R.B.R.E.S. ») et en accompagnant le don d'une lettre précisant les coordonnées du donateur (nom, prénom, adresse, téléphone, mail).

ADHERER

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE : TELEPHONE PORTABLE :

E-MAIL :

Ci-joint un chèque d'un montant de à l'ordre de A.R.B.R.E.S.

Le

SIGNATURE

Montant de la cotisation annuelle (par année civile) :

- Individuel : 22 € - couple : 35 €

- Associations, collectivités territoriales, entreprises : 45 €

- Bienfaiteurs : à partir de 100 €

(La cotisation comprend l'envoi 4 fois par an de la FEUILLE D'ARBRES)

Règlement par chèque postal ou bancaire à l'ordre de A.R.B.R.E.S à adresser au siège de l'association :

Maison de la Vie Associative et Citoyenne –

Association A.R.B.R.E.S – CASE 17

181, avenue Daumesnil – 75012 PARIS

Ou par virement sur le compte de l'association dont le RIB est :

IBAN : FR76 1027 8061 0500 0205 2330 132

BIC : CMCIFR2A

en précisant COTISATION ARBRES (année) NOM, PRENOM

NOUS CONTACTER

Association A.R.B.R.E.S.
Maison de la Vie Associative et Citoyenne
Casier 17
181, avenue Daumesnil - 75012 Paris
Téléphone : 06.32.30.10.28
Courriel : a_arbres@arbres.org
Site internet : www.arbres.org
Facebook : facebook.com/arbres.org
Twitter : twitter.com/A_ARBRES
Instagram : instagram.com/arbres_officiel

